

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c.	UN AN. 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

23 Mai — Assassinat commis à l'hôtel des Mathurins, à Paris.

— Une jeune fille est assassinée par un berger, à Ruffey-lès-Beaume, près de Dijon.

— Un malheureux enfant de 13 ans est brûlé vif par ses parents, dans la banlieue d'Angers, sur le conseil d'un empirique.

— Une jeune femme se suicide en se précipitant du haut des tours de Notre-Dame et tombe sur un passant à qui elle disloque les vertèbres.

24 Mai — Le nommé Boras, condamné à mort en 1887, par la cour d'assises de l'Aude, est reconnu innocent, à la suite d'une enquête faite par un délégué du ministre de la justice.

— Orage violent aux environs de Grenoble ; les récoltes sont hachées par la grêle et les arbres fortement atteints.

— Au Parlement italien, M. Crispi est vivement interpellé par MM. Cavallotti et Imbriani, au sujet de l'expulsion des journalistes français. M. Crispi allègue que ces scélérats c'est ainsi

qu'il les qualifie) avaient ourdi un complot pour ruiner le crédit italien. Ses contradicteurs n'ont pas de peine à lui démontrer que cette ruine trop réelle est son œuvre et celle de la triple alliance.

25 Mai — Élection sénatoriale dans l'Yonne. M. Coste, républicain est élu.

— Élection législative dans les Alpes-Maritimes. M. Borighione, républicain est élu.

— Concours de gymnastique et d'instruction militaire à Pontoise.

26 Mai — La question des pêcheries de Terre-Neuve s'envenime beaucoup les nationaux anglais de cette île se refusant opiniâtrément à reconnaître les droits de la France pour l'exercice de la pêche dans les parties du littoral concédées à nos pêcheurs par le traité d'Utrecht.

— Fin des grèves de Bessèges.

— Un orage d'une extrême violence éclate aux environs d'Anizy-le-Château (Aisne). A Lizy, une ferme et plusieurs bâtiments sont incendiés par la foudre.

— Séance annuelle de la Société protectrice des animaux.

27 Mai — Ouverture, à la Sorbonne

du congrès annuel des sociétés savantes.

28 Mai — Verdict rendu par la 14^e chambre correctionnelle de la Seine, dans l'affaire de la société des métaux et du Comptoir d'escompte M. Secretan est condamné à 6 mois de prison et 10,000 fr. d'amende; M. Laveissière à 3 mois de prison et 3000 fr. d'amende. M. Hentsch à 3000 fr. d'amende.

— Assemblée générale de l'Union des femmes de France, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Frédéric Passy, membre de l'Institut.

— Incendie du pavillon de l'industrie sucrière à l'exposition de Vienne.

29 Mai — Arrestation, à Paris, de plusieurs terroristes russes, et saisie de matières explosibles.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Un pigeon voyageur est venu, mercredi dernier, se reposer sur une des fenêtres de M. Couturier boulanger, où il s'est laissé attraper facilement lorsque la nuit fut venue. Ce pigeon qui a pu reprendre son vol le lendemain, après son déjeuner, portait à l'aile droite diverses indications à l'aide desquelles on croit savoir qu'il est originaire de Verviers (Belgique) et qu'il en est à son troisième voyage après avoir accompli ceux de Paris et de Tours.

— Le Conseil municipal de Dammartin s'est réuni Vendredi dernier 30 Mai, pour la session ordinaire.

Après la lecture et l'approbation du procès verbal de la dernière séance, il a été procédé à la formation du budget communal de l'année 1891 et à l'examen du budget de l'hospice.

Il a été procédé ensuite au renouvellement des commissions : scolaire, des eaux et de celle des travaux. Sur la demande d'un membre du Conseil, on a nommé aussi une commission des fêtes.

M. le Maire a décidé que des mesures seraient prises pour assurer la fermeture du cimetière pendant la nuit, et pour empêcher les voitures de nomades de séjourner dans les rues ou sur les places de la ville.

MAUREGARD

Dimanche dernier vers 7 heures, sept sujets belges, occupés dans une ferme de la commune, se disputaient avec le cocher de la voiture du chemin de fer, lorsque survinrent quelques jeunes gens qui prirent le parti du cocher. Les belges devenus furieux voulurent pénétrer dans le débit de M. Desjardin et firent le siège de la maison où se trouvaient les jeunes gens. Des coups de poing furent échangés et la lutte allait prendre un caractère sérieux lorsque de nouveaux renforts permirent aux jeunes gens de prendre l'offensive et de mettre en déroute la troupe de belges, qui selon leur habitude avaient déjà le couteau en main.

La gendarmerie de Dammartin appelée sur le lieu du combat, à pu arrêter trois des batailleurs; quant aux autres ils avaient jugé prudent de battre en retraite et il a été impossible de les atteindre.

CRÉPY-EN-VALOIS

La Société d'agriculture de l'arrondissement de Senlis fait savoir qu'un concours agricole aura lieu dans le canton de Crépy les 19 et 20 juillet 1890.

Il y aura un grand nombre de concours et pour chacun d'eux, trois ou quatre prix consistant en objets d'art,

médailles d'or, de vermeil et d'argent, avec primes en argent.

ACY-EN-MULTIEN

On écrit au *Journal de Senlis* :

Un vol a été commis, dans la nuit du 19 mai, chez M. Delaire, fermier à Acy-en-Multien.

Mme Delaire élevait trente petits canards avec les mêmes soins que prenait autrefois la mère Jeanne de ses nourrissons. Tout allait pour le mieux, tout ce petit monde était heureux et grandissait à vue d'œil. Dans la matinée du 20 mai, Mme Delaire, comme d'habitude, alla donner à manger à ses petits palmipèdes. O surprise ! après avoir fait le dénombrement, elle constata qu'il lui en manquait. Combien ? six. Non, douze. En effet, il ne lui en restait plus que dix-huit. La cour cependant est entourée de murs; la porte a été la veille fermée à clef. Les deux chiens de la maison ont fait la garde toute la nuit. Toutes ces précautions n'ont pas empêché un maraudeur, en quête de jeunes gibiers sans doute, de pénétrer dans la cour et de capturer une douzaine de ces petits volatiles déjà très alertes. Ils avaient atteint leur dix-huitième jour d'existence. En ne les estimant que 50 centimes l'un, c'est une perte de 6 francs. Auteur inconnu jusqu'à ce jour.

UN CAS DE LONGÉVITÉ

Le journal *la Nature* publie un article sur la longévité humaine, illustré de deux portraits de centenaires, dont l'un est celui de Mme veuve Nourry, entrée le 20 février dernier dans sa 103^e année. Née à Songeons (Oise), elle habite à Étrépagny. C'est une ancienne fermière, qui il y a quatre ans encore, apportait elle-même ses pro-

duits au marché de Gisors. Quand on est venu lui fêter son 102^e anniversaire, elle a dansé avec les autres sur la place. C'est elle qui fait sa chambre. L'usage des lunettes lui est inconnu. Elle a dû être fort bien d'après son portrait, et elle l'est encore. Sa figure exprime l'honnêteté, la bonne humeur l'amabilité. Et cela n'est pas trompeur car on note que madame veuve Nourry a un fort bon caractère et que les années n'ont point altéré sa gaieté. Elle a toute sa mémoire, toute sa lucidité d'esprit. Quand on est venu lui demander à faire son portrait « pour le mettre dans le journal » : Hélas ! s'est-elle écrié, je ne suis plus assez jolie, mais, puisque vous avez pris la peine de vous déranger je vous laisserai opérer.

Mme veuve Nourry est la tante d'un de nos compatriotes qui, la croyant morte depuis longtemps ne s'informait plus de l'état de sa santé. Sa surprise a été grande en voyant son portrait il y a quelques jours, sur le *Journal illustré*.

SOUSCRIPTION

Pour le Monument à la mémoire de

M. NOBLAT

(S^{uiv} Liste)

MM. Jules Sainte-Beuve anc.	
Cons. gén. du canton de Louvres (S-et-O).....	5 fr. •
Damart prop. à Saint-Mard	5 •
Commune de Villeneuve.....	20 •
Total.....	30 •
Listes précédentes..	1440 05
Total au 29 Mai.	1470 05



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

NOUVE :

CB :

SHAS



0 000000 085649

ÉTAT CIVIL

DE
DAMMARTIN

DÉCÈS

Du 22 Mai — M. Jean Barthelemy, 77 ans.

NAISSANCE

Du 28 Mai — Anatole-Georges-Charles, fils d'Anatole-Louis Hériyaux et de Madame Eugénie Virginie Vitry.

MARCHÉ DU 29 MAI 1890

Dammartin

Pain 0 fr. 35 le kil.
Beurre. 3 fr. 00 »
Œufs 7 fr. 00 le 100

Claye

Pain 0 fr. 33 le kil.
Beurre. 3 fr. 60 »
Œufs 6 fr. 00 le 100

LES RUES DE DAMMARTIN

(Suite)

RUELLE DE LA HAUTE MOTTE. — Ce n'est plus actuellement qu'une impasse donnant dans la rue Victor Offroy.

Anciennement, la ruelle de la Haute Motte, qui, de divers points de la ville, donnait accès à la Butte Cabot ou Haute Motte, avait une certaine importance au point de vue stratégique, lors de l'existence du château-fort. Commencant au chemin de ronde de la Motte, elle avait accès sur la place Sainte-Anne, sur la place du Bourg et au carrefour du Sauvage. Ces diverses issues ont été en partie supprimées depuis la fin du siècle dernier.

RUE DES FILOIRS. — « La rue des Filloirs » (1673) commençait à l'abreuvoir, dit le Gué des Aulnois et se dirigeait vers un chemin situé au-dessous de l'enclos Sainte-Marie, appelé l'ancien

chemin des Postes, sur l'ancien plan terrier de Dammartin.

RUE DE L'EAU-BONNE. — L'ancienne rue de l'eau Bonne, n'est plus actuellement qu'un chemin conduisant aux champs et à la fontaine dite de l'Eau-Bonne, sise à l'extrémité nord-ouest de la ville. Un acte de l'année 1673 nous apprend que la rue de l'Eau-Bonne était alors peuplée de quelques maisons avoisinant l'enclos de Saint-Lazare.

RUE DU CIMETIÈRE. — La rue du cimetière occupe l'emplacement des anciens fossés dits du cimetière dont il est fait mention dans les titres des XVII^e et XVIII^e siècles. Elle va de la Rue de la Justice, au carrefour de la Rue Ganneval.

RUE DE LA CORBIE. — Elle commence au carrefour de la Rue Saint-Jean et de la Rue Ganneval et se dirige vers la rue de la Justice, en longeant la propriété de la Corbie.

RUE DU PETIT Puits. — Autrement dit chemin du Petit Puits; prend son nom du puits qui se trouve à mi-côte. Ce puits est désigné sur un ancien plan terrier, de la fin du XVII^e siècle sous le nom de « Puits d'amour. »

RUE GANNEVAL. — Elle commence au N^o 5 de la rue Notre-Dame et finit au carrefour de la Corbie.

Cette rue doit son nom à une famille Dammartinoise du nom de Ganneval, qui, au XVI^e siècle, donna vraisemblablement le terrain de la rue primitive qui, sous le nom de rue Ganneval, occupait l'espace compris entre la rue Notre-Dame et la rue des Bagues.

Elle est citée dans un acte de l'année 1623 : « Rue Ganneval, vulgairement appelée la Grande Cour. » On l'appelait encore Ganneval en 1722.

Dans la suite, le nom de la rue, de

même que celui de la famille fut transformé en Ganneval, qui a été conservé.

(à suivre) E. L.

ORCHEUX

Le hameau d'Orcheux n'existe plus depuis longtemps qu'à l'état de légende; c'est au point que de nos jours, la plupart de ceux qui en parlent et ceux même qui foulent au pied le sol de cet ancien village, ont peine à croire qu'on y a vu, il y a moins d'un siècle, des rues, des maisons, des fermes, un château et une église. Cependant rien n'est plus vrai et les Prussiens venus en France en 1814 et en 1815 en avaient si bien conservé le souvenir, que bon nombre d'entre ceux qui ont passé à Dammartin pendant l'année néfaste de 1870-1871, taxaient de mauvaise foi les habitants qui ne pouvaient leur donner des renseignements sur la situation d'Orcheux.

En 1281, Pierre d'Orcheux, chanoine de Théroüenne, cédait à Jean le Bouteiller, chevalier, seigneur de Chantilly et de Moussy-le-Neuf, toutes les terres qu'il avait au village et terroir d'Orcheux, pour la somme de cinq cents livres parisis. (1)

La seigneurie d'Orcheux appartient dans le cours des XV^e et XVI^e siècles à la famille de Marle, dont l'un des principaux membres chancelier de France et président au Parlement de Paris, fit acquisition de la seigneurie de Versigny, près de Senlis, en 1401 (2). Plusieurs de ses descendants, seigneurs de Versigny, sont désignés comme seigneurs d'Orcheux et de Versigny, sans que nous ayons pu apprendre la date à laquelle ils devinrent seigneurs d'Orcheux.

Jérôme de Marle, seigneur de Versigny et d'Orcheux, maître des cérémonies de France, assassiné dans la forêt de Senlis en 1590, avait laissé entre autres enfants : Philippe de Marle, maître d'hôtel ordinaire du roi, qui devint seigneur d'Orcheux et de Versigny, en partie. En 1595 il fit le serment de foi et hommage pour sa seigneurie de Versigny et vendit ensuite sa portion de cette terre à Christophe Hector, maître des requêtes, seigneur de l'autre partie. (à suivre) E. L.

(1) — Duchesne, Hist. de la maison des Bouteillers de Senlis p. 26.

(2) — Anselme — Hist. des grands officiers de la couronne T. 6p. 385 Moréri. Dict. historique

RECHERCHES SUR L'ADMINISTRATION

DE L'ANCIEN COMTÉ DE DAMMARTIN

« Ce qui, selon M. de Sismondi, (1) constitue la féodalité, ce ne sont pas ses vices, mais sa bienfaisante influence; l'humanité lui doit de la reconnaissance, pour avoir détruit la centralisation, pour avoir brisé les grands empires; pour avoir restitué la vie, le droit de songer à sa propre défense, à sa propre conservation; à chaque localité, pour avoir associé tous les habitants du sol, sous des conditions différentes, au corps politique; pour avoir reconnu des droits réciproques à tous les ordres; pour avoir recomposé enfin une société nouvelle, au moment de la dissolution de la société antique, et, au dessus de cette société entre les hommes, pour avoir formé une société entre les peuples une confédération qui conservait un lien entre les nations après les avoir soustraites à l'autorité d'un seul. »

Nous prenons comme exemple à

l'appui de ces faits, l'administration du comté de Dammarin depuis son origine jusqu'à l'époque de la Révolution, mais il nous paraît nécessaire de rappeler sommairement les événements qui provoquèrent la chute de la société avant le X^e siècle, et favorisèrent l'établissement du régime féodal auquel nous devons attribuer l'origine de notre administration locale.

Lorsque l'armée de Clovis se fut emparée du Nord de la Gaule, et que les nombreuses tribus germaniques qui étaient à sa suite eurent résolu de se se fixer sur le territoire conquis, le pays fut, comme le butin, divisé en un certain nombre de lots et partagé par la voie du sort, entre le roi et ses compagnons,

Chaque possesseur d'un ou de plusieurs lots, (car il faut admettre que le roi et certains chefs puissants, furent privilégiés) se réserva la part qui lui convenait et partagea le reste entre les divers chefs de tribus qui s'étaient rangés sous ses ordres; lesquels, à leur tour en formèrent des parcelles qu'ils mirent, moyennant une redevance minime, à la disposition des familles de leur tribu.

La propriété territoriale se trouva dès lors divisée en trois classes distinctes, savoir :

1^o Les terres allodiales, qui formaient des propriétés complètement indépendantes, dont les possesseurs disposaient en toute liberté.

2^o Les terres bénéficiaires, qui étaient concédées temporairement, et généralement à vie, par les propriétaires d'alleux ou par le roi, à titre de récompense pour services rendus. Tout titulaire d'un bénéfice était tenu à certaines charges envers celui qui le lui avait

concedé. Dans la suite, les bénéfices désignés sous le nom de fiefs, devinrent héréditaires, mais les droits de suzeraineté n'en furent pas moins maintenus.

3^o Les terres tributaires qui, dépendant d'un alleu ou d'un bénéfice quelconque, étaient généralement exploitées par des hommes de condition inférieure, fermiers, lites, colons lesquels payaient à titre de loyer, une redevance en nature appelée cens.

R. L. (à Suivre)

(1) — Histoire des Français, t. 1 p. 151.

NOTICE HISTORIQUE

Famille de Saint-Mard, Saint-Mard,
Saint-Mars & Saint-Marc.

(NORMANDIE ET ÎLE DE FRANCE)

Rappelons ici :

— 1^o Que vers 1120, Tustin de Saint-Mards donna à l'abbaye de Préaux en Normandie, toute la terre que tenait « *Gillebertus Pellicius*, » curé de Saint-Mards.

— 2^o Qu'en février 1282, Raoul de Saint-Mard, chevalier de Normandie, (père, ou frère aîné de Lancelot, maréchal de France,) fit une donation à la commanderie de Sainte-Vaubourg. Son sceau armorial, était une bande de cinq fusées en losange. — (*Archives nationales. V. Collection des Sceaux par M. Douet d'Arcq, N^o 3532. p. 67. T. II*)

— 3^o que Messire Lancelot de Saint-Mard prit part au tournoi qui eut lieu à Senlis « entour l'ascension, en l'année M. CC. III. XX. et XIX. (*Arch. nat. Parchemin P. 1362^o col. 1105.*)

— 4^o Qu'une sentence arbitrale de Pierre de Sens, Jean de Molinaus et Robert de Saint-Mard, chanoines de

Laon, régla les droits respectifs de de justice et d'amendes de l'évêque de Laon et du trésorier du chapitre de la même ville à Chailvet et Royaucourt. (*Avril 1260; charte conservée aux archives de l'Aisne.*)

En juillet de la même année, Guillaume de Saint-Mard et Jean de Molinaus furent désignés, par le chapitre cathédral de Laon, comme arbitre pour vider le débat élevé entre le dit chapitre et son trésorier, pour l'attribution des oblations. (*arch. de l'Aisne G. 133.*)

S. M. (à Suivre)

ÉTYMOLOGIES

— *aller chercher quelqu'un avec la croix et la bannière*

On dit d'une personne qui se croit une grande importance, ou que l'on ne détermine à venir quelque part qu'après de grands efforts, qu'il faut aller chercher avec la croix et la bannière. Cette locution vient de ce que, dans les églises, il est d'usage d'aller au devant des prélats avec la croix et la bannière paroissiale, pour marquer leur haute dignité ecclésiastique.

Dans l'ancien régime, quand le seigneur se présentait à son église paroissiale, on allait aussi au devant de lui jusqu'au seuil du temple, avec la croix et la bannière. Au Puy-en-Velay, quand un chanoine était en retard pour se rendre à matines aux fêtes solennelles, on allait le chercher à son domicile avec la croix et la bannière. De là est venue la locution proverbiale que nous rapportons, dans ses diverses applications.

BON PLAIDOYER

Que ceux qui prétendent que les avo-

cats ne font qu'embrouiller les affaires lisent l'anecdote suivante :

Le cheval de l'empereur Tzy étant mort par la négligence de l'écuyer, l'empereur en colère voulut percer cet officier de son épée. Le mandarin Yentse para le coup en disant : « Seigneur cet homme n'est pas encore convaincu du crime pour lequel il doit mourir. — Eh bien ! faites le lui connaître. — Écoute scélérat, dit le ministre les crimes que tu as commis. D'abord tu as laissé mourir un cheval que ton maître avait confié à tes soins ensuite tu es cause que notre prince est entré dans une telle colère qu'il a voulu te tuer de sa main; enfin tu es cause qu'il a été sur le point de se déshonorer aux yeux de tout le monde en tuant un homme pour un cheval. Tu es cause de tout cela, scélérat. — Qu'on le laisse aller ! dit aussitôt l'empereur, je lui pardonne son crime. »

CHARADE

Mon premier en culture, est d'un fréquent usage
— gei
Mon second se reçoit toujours avec plaisir.
Mon tout n'est guère aimé dans les champs du
| village
Prenez garde, lecteurs il vous ferait souffrir.

La réponse du dernier mot carré est:

L A C E T
A R O M E
C O T I N
E M I L E
T E N E Z

? ? ?

Si la maîtresse de la maison vous prie gracieusement d'attiser un peu le feu de la cheminée, ne pas se livrer à ce petit travail avec le manche de l'éventail en bois de rose qu'une dame vient de déposer sur un fauteuil.

VENTE ET ACHAT DE MATÉRIAUX
DE DÉMOLITIONS

Armand MALLET

ENTREPRENEUR DE BATIMENTS

DAMMARTIN, (S-&-M).

*Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées
Parquets chêne et sapin,
Carreaux et Tuiles, Pavés, Tuyaux
en grès et autres etc.*

OCCASION — NEUF

TOUS CES ARTICLES
SONT VENDUS A TRÈS BON MARCHÉ

GLACE A BON MARCHÉ

Tous les visiteurs de l'**Exposition Universelle** ont pu apprécier les admirables machines à fabriquer la **Glace**.

Après bien des recherches, je suis parvenu à réduire ces modèles afin de les mettre à la portée de toutes les bourses, appareils qui produisent des résultats identiques et que la glace en blocs très durs ne revient pas à plus de 5 centimes le kilog.

Prix des Appareils

N° 1	produisant 500 gr. de glace	20 fr
2	— 2 kil.	— 30 »
3	— 5 —	— 50 »
4	— 10 —	— 100 »
5	— 25 —	— 200 »

Produit spécial d'une durée illimitée
3 francs le kilog.

Envoi en gare la plus rapprochée, contre un mandat-poste adressé à

POUIOULAT, 33 rue d'Avron (Paris)

Librairie **E. LEMARIÉ, A DAMMARTIN**

Notice sur **POMPONNE-LÈS-LAGNY**, par l'abbé Richard.

1 vol. In-12 3 fr.

DOMMAGES AUX CHAMPS, dégâts des lapins, par Valadon et Zurcher.

1 vol. In-12 4 fr.

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, contenant toutes les notions de droit et tous les modèles d'actes dont on a besoin pour gérer ses affaires, par Durand de Nancy.

1 vol. in-12 de 568 pages. 2 fr. 25

NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DES MAIRES, DES ADJOINTS, DES SECRÉTAIRES DE MAIRIES, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, etc., par Durand de Nancy.

1 vol. in-12 de 792 pages. 7 fr. 50

DICTIONNAIRE PORTATIF DES COMMUNES DE FRANCE, DE L'ALGÉRIE ET DES AUTRES COLONIES FRANÇAISES; par Gindre de Nancy.

1 fort volume in-32, de 784 pages, relié toile. 4fr. 50

LE SECRÉTAIRE UNIVERSEL 4 modèles de lettres sur toutes sortes de sujets. modèles d'actes sous seing privé, avec des instructions détaillées sur ces actes, etc.

1 fort volume in-12 2 fr!

A LOUER LOGEMENT

avec Jardin, à Saint-Mard, place de l'Église.

S'adresser au bureau du Journal.

PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.